

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE (CT)



Le 6 décembre vous serez invité à participer aux élections professionnelles de la fonction publique. Ce vote permettra de désigner les agents qui vous représenteront directement dans les instances représentatives du personnel de votre collectivité (CT et CHSCT) et aussi au niveau départemental (CAP et CCP).

Les candidats CGT des territoriaux des Lilas au CT (vote à l'urne) :

1. François LE DOUARIN Animateur - Centre culturel et Kiosque (B)
2. Sandrine RICHEL ATSEM - École Victor Hugo (C)
3. Éric KARGÈS Serrurier - Ateliers (C)
4. Marion LE DENIC Agent d'accueil - Pôle social (C)
5. Ary COMUCE Électricien - Ateliers (C)
6. Laëtitia GONDON Adjointe - service logement (B)
7. Bruno RESDEDANT Agent de propreté urbaine (C)
8. Nadia KARA Agent technique - DSI (C)
9. Claude RAIMUNDO Responsable technique - Centre culturel (C)
10. Fabienne TAMIM Responsable du service habitat (A)
11. Andy John GIBEAU Informateur jeunesse, référent Point Cyb au Kiosque (B)
12. Madeleine HANG Responsable du service hygiène et sécurité (A)
13. Leila FOUZER Responsable secteur Pôle seniors au CCAS (C)
14. Isabelle ANTÉRION Agent d'accueil - Hôtel de ville (C)
15. Laure PETIT Gestionnaire administrative et financière - Petite enfance (B)
16. Mylène KARRAMKAM Agent social - Crèche des Sentes (C)



**Une équipe qui défend
le service public et les agents
en toute indépendance
vis-à-vis de l'employeur !**

Bureau de vote pour le CT : en Mairie de 8h00 à 17h

Attention : vous devez présenter une pièce d'identité pour voter. Un bulletin avec des ratures sera considéré comme nul. Seules les listes sans ajout, sans retrait ni modification seront valides.

Contrairement à l'élection du CT, qui se fait par un vote à l'urne, vous élirez vos représentants à la CAP et à la CCP par correspondance, après avoir reçu un courrier.

Bilan de vos représentants CGT aux CT et CHSCT sur le mandat 2014 à 2018 :

- Consultation systématique avant passage au CT de toutes modifications de postes ou de réorganisations de services
- Présentation au CT des revendications des agents, notamment : le centre de loisirs, le pôle social, le pôle insertion, la DGST, le pôle jeunesse, les centres sportifs, la halte-jeux, le multi-accueil, la tranquillité publique, le personnel de l'espace Anglemont, la propreté urbaine... et mise à l'ordre du jour des points utiles
- Demande de créations de postes quand ils sont nécessaires : 1 ATSEM par classe, 1 agent d'hygiène, 1 équipe volante écoles...
- Analyse détaillée du bilan social de la collectivité
- Mise en place d'une couverture prévoyance
- Mise en place du RIFSEEP sans salaire au mérite et sans réduction de traitement avec création de responsable de pôle
- Mise en place d'un réel bilan et plan de formation
- Arrivée d'une assistante sociale du CIG pour le personnel
- Suivi des promesses concernant le nettoyage des EPI (pas réglé)
- Mise en place de la médecine du travail (encore à concrétiser)
- Rétablissement et élection du COS
- Mise en place d'ordinateurs pour le personnel (en cours)
- Création d'un poste de conseiller de prévention à 100%
- Action pour un véritable plan égalité homme / femme
- Installation de défibrillateurs sur certains sites sensibles
- Mise en place des registres santé, sécurité au travail, dangers graves et imminents et mise en conformité des locaux
- Création du groupe de travail « Document déclaration Accident du Travail »
- Mise en place de formations « Sauveteur secouriste du travail »
- Mise en place de formations obligatoires CHSCT dispensées à la fois pour les élus du personnel et le collège employeur



**JE VOTE CGT,
C'EST EFFICACE
AU QUOTIDIEN !**



JE VOTE POUR DES REPRÉSENTANTS CGT QUI

S'ENGAGENT À INTERVENIR SUR :

- L'organisation et le fonctionnement des services en respectant le point de vue des agents
- La prise en compte des besoins de service public et le respect de la qualité du service rendu au public
- Les questions relatives aux effectifs, aux emplois aux postes et aux compétences
- Le régime indemnitaire
- Le suivi du déroulement de carrière, la transparence sur les promotions internes, la transmission du tableau des avancements
- Les droits individuels à la formation
- La tenue des réunions de service

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de mandaté.e.s CGT au CHSCT, ce qui nous permettra d'intervenir sur :

- La sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents
- L'amélioration des conditions de travail
- L'analyse des risques professionnels
- La continuité de la médecine du travail
- Le nettoyage des vêtements de travail

VOTER CGT C'EST

Donner aux futur-e-s élu-e-s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou-te-s les agent-e-s statutaires et contractuel-le-s pour un meilleur service public à l'échelon national :

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT dans les instances nationales : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, Conseil Commun de la Fonction Publique pour examen et avis des projets de lois et décrets et Centre National de la Fonction Publique Territoriale.



EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS NOUS DONNONS DAVANTAGE DE FORCE pour revendiquer et gagner de nouveaux droits au niveau national :

- L'augmentation des traitements / salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- La création d'emplois statutaires
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- L'abrogation du jour de carence
- L'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes dans le salaire indiciaire
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- L'obligation du respect du critère « à valeur de travail égale, salaire égal »
- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- L'instauration du temps de travail à 32h
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
- Le développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et de l'action sociale (restauration et transports)
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

**LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**